



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2008

Publié par extrait en exécution de l'article L.2121.25 du  
Code Général des Collectivités Territoriales.

Date d'envoi de la convocation du Conseil : 12/12/2008

Le 19 décembre 2008, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle Roger Toulouse de Saint-Pryvé Saint-Mesmin, sous la présidence de Monsieur Cousin, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Thierry Cousin, Joël Morio, Carole Turpin, François Nicourt, Benoît Foulon, Magdeleine Baby, Catherine Voisin, Agnès Barbanchon, Jean-Christophe Thauvin, Nicole Joye, Jean-Claude Hennequin, David Cypel, Dominique Laurent, Pascal Kwasnik, Alain Montagnier, Edith Rouillé, Laurence Bellais, Sabine Delaroche, Valérie Baudry, Daniel Arnoux, Dany Adam, Gilles Gaillard, Pascale Adam, Béatrice Robert, Marie-Claude Harrang, Angelo Cerqueira, Françoise Gourdin, Yves Clément.

Absents représentés : Christophe Thauvin par Agnès Barbanchon

Mme Valérie Baudry est installée conseillère municipale, suite à la démission de M. Christophe Furet.

### Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Nicole Joye est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 novembre 2008 et de ses rectificatifs

Le procès-verbal du 21 novembre 2008 et ses rectificatifs sont approuvés par 28 voix pour et 1 contre.

### Convention avec le St Pryvé St Hilaire Football Club

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention entre les communes de St Hilaire St Mesmin, St Pryvé St Mesmin et le St Pryvé St Hilaire Football Club.

### Règlement intérieur des infrastructures et équipements sportifs

Le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 6 abstentions, adopte le règlement intérieur des infrastructures et équipements sportifs.

### Règlement intérieur du centre de loisirs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur du centre de loisirs.

### Indemnité du maire, des adjoints et des conseillers municipaux

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour, 5 contre et 3 abstentions, décide, sur une enveloppe maximum déterminée de 107 535.09 € par an, de :

- indemniser les conseillers municipaux ayant reçu délégation
- limiter à 50 % du maximum l'indemnisation du Maire des 8 Adjoints et des 5 Conseillers délégués.

et ainsi :

- verser au Maire une indemnité mensuelle correspondant à 27.5 % de l'indice 1015
- verser aux Adjoints une indemnité mensuelle correspondant à 11 % de l'indice 1015
- verser aux conseillers municipaux ayant reçu une délégation, une indemnité mensuelle correspondant à 3 % de l'indice 1015.

### Régime indemnitaire du personnel municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le régime indemnitaire du personnel municipal modifié compte tenu des majorations du point d'indice de rémunération de la fonction publique.

### Journée de solidarité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, transforme une journée mobile de congés en journée de solidarité pour assurer le financement des actions entreprises pour l'autonomie de personnes âgées et handicapées et fixe cette journée de solidarité au lundi de Pentecôte.

**Renouvellement de la convention MSA**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la MSA concernant la médecine de prévention.

**Droit individuel à la formation : protocole d'accord**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe d'accord sur les formations professionnelles institué par la loi du 19 février 2007

**Versement de la subvention au COS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser au COS la somme de 16 302,29 € au titre de la subvention de fonctionnement 2009.

**Indemnisation d'une stagiaire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une indemnité de 457,20 €, sur la base de 25 % du SMIC, à Mlle Annabelle Prime, stagiaire présente du 10 novembre au 19 décembre 2008 à la Mairie.

**Décision budgétaire modificative n° 5**

Le Conseil Municipal se prononce sur les opérations comptables suivantes :

*Section de fonctionnement*

Chapitre	Dépenses	Votes	Chapitre	Recettes	Votes
65 Autres charges de gestion	6 500.00	23 pour, 6 abst.	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	25 914.00	23 pour, 6 abst.
67 Charges exceptionnelles	1 900.00	23 pour, 6 abst.	77 Produits exceptionnels	2 486.00	23 pour, 6 abst.
021 Virement à la section d'investissement	20 000.00	23 pour, 6 abst.			
<b>TOTAL</b>	<b>28 400.00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>28 400.00</b>	

*Section d'investissement*

Chapitre	Dépenses	Votes	Chapitre	Recettes	Votes
16 Capital des emprunts	30 000.00	23 pour, 6 abst.	023 Virement de la section de fonctionnement	20 000.00	23 pour, 6 abst.
20 Immobilisations incorporelles	-10 000.00	23 pour, 6 abst.			
<b>TOTAL</b>	<b>20 000.00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>20 000.00</b>	

**Vote des taux de fiscalité**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les taux de fiscalité au niveau de 2008 soit :

- Taxe d'habitation : 19.86 %
- Taxe sur le foncier bâti : 31.49 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 78,92 %

**Budget primitif 2009 – Commune**

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif de la Ville comme suit :

*Section de Fonctionnement :*

Chapitre		Dépenses	Recettes	Vote par chapitre
011	Charges à caractère général	1 286 303.00		20 pour et 9 abst.
012	Charges de personnel	3 087 500.00		20 pour, 5 contre et 4 abst.
65	Autres charges de gestion courante	427 290.00		20 pour, 5 contre et 4 abst.
66	Charges financières	255 000.00		28 pour et 1 abst.
67	Charges exceptionnelles	3 300.00		25 pour et 4 abst.
042	Dotations aux amortissements et provisions	426 767.00		28 pour et 1 abst.
013	Atténuation de charges		30 500.00	25 pour et 4 abst.
70	Produits des services		438 500.00	20 pour et 9 abst.
73	Impôts et taxes		3 171 660.00	25 pour et 4 abst.
74	Dotations et subventions		1 744 000.00	25 pour et 4 abst.
75	Autres produits de gestion courante		72 500.00	25 pour et 4 abst.
042	Quote part des subventions d'investissement		29 000.00	25 pour et 4 abst.
	<b>TOTAL</b>	<b>5 486 160.00</b>	<b>5 486 160.00</b>	

Section adoptée.

*Section d'Investissement :*

Chapitre		Dépenses	Recettes	Vote par chapitre
20	Immobilisations incorporelles	32 000.00		26 pour et 3 contre
21	Immobilisations corporelles	685 500.00		25 pour, 3 contre et 1 abst.
23	Immobilisations en cours	300 000.00		25 pour, 3 contre et 1 abst.
16	Emprunts et dettes assimilées	350 000.00		25 pour, 3 contre et 1 abst.
040	Opération d'ordre entre sections	29 000.00		28 pour et 1 abst.
10	Dotations et fonds propre		215 000.00	28 pour et 1 abst.
13	Subventions		45 900.00	28 pour et 1 abst.
16	Emprunts		408 833.00	25 pour, 3 contre et 1 abst.
024	Produits de cessions		300 000.00	28 pour et 1 abst.
042	Dotations aux amortissements et provisions		426 767.00	28 pour et 1 abst.
	<b>TOTAL</b>	<b>1 396 500.00</b>	<b>1 396 500.00</b>	

Section adoptée.

Budget adopté.

**Budget primitif 2009 – Service annexe de l'eau**

Le Conseil Municipal approuve le Budget Annexe de l'Eau de la Ville comme suit :

*Section de Fonctionnement :*

Chapitre		Dépenses	Recettes	Vote par chapitre
61	Charges extérieures	3 174.00		28 pour et 1 contre
66	Charges financières	6 000.00		28 pour et 1 contre
68	Dotations aux amortissements	17 575.00		28 pour et 1 contre
70	Produits des services		26 500.00	28 pour et 1 contre
77	Recettes exceptionnelles		249.00	28 pour et 1 abst.
	<b>TOTAL</b>	<b>26 749.00</b>	<b>26 749.00</b>	

Section adoptée.

*Section d'Investissement :*

Chapitre		Dépenses	Recettes	Vote par chapitre
13	Subventions d'Investissement	249.00		28 pour et 1 contre
23	Immobilisations	10 326.00		28 pour et 1 contre
16	Emprunts	7000.00		28 pour et 1 contre
28	Amortissements		17 575.00	28 pour et 1 contre
	<b>TOTAL</b>	<b>17 575.00</b>	<b>17 575.00</b>	

Section adoptée.

Budget adopté.

**Dotation globale d'équipement 2009**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande des subventions au titre de la Dotation Globale d'Equipement pour l'année 2009 concernant les opérations suivantes :

- Réhabilitation de la salle des fêtes, crédits inscrits au 2313 pour 300 000 € TTC d'opération dont 220 000 € HT de travaux.
- Désamiantage et démontage de préfabriqués, opération inscrite au chapitre 21 pour 42 000 € HT.

**Tarifs CLSH**

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions, vote les tarifs du Centre de Loisirs, selon les tableaux communiqués, et décide que les enfants du personnel municipal pourront bénéficier du CLSH de St Pryvé, au tarif « pryvatain » diminué de 25 %, après déduction du bon CAF.

### **Instauration d'une cotisation pour le Centre de Loisirs des Jeunes 14-18 ans**

Le Conseil Municipal, par 23 voix, pour, 5 contre et 1 abstention, fixe une cotisation annuelle pour le centre de loisirs des jeunes de 14 à 18 ans comme suit :

- 30 € pour les privés
- 50 € pour les non privés

### **Demande de subvention à l'ADEME pour l'achat d'un véhicule électrique**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter une subvention de 3 000 € à l'ADEME pour l'acquisition d'un véhicule électrique.

### **Demande de subvention à l'ADEME pour la réalisation d'un diagnostic éclairage public et d'un diagnostic thermique**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à demander une subvention à hauteur de 70 % du coût de l'opération.

### **Aménagement de bureaux - 168 route de St Mesmin**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire concernant le changement d'affectation des locaux situés 168 route de St Mesmin.

### **Déclassement du domaine public rue de la Bonne Entente**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du principe de déclassement d'une partie de la rue de la Bonne Entente, soit environ 1 929 m<sup>2</sup>, en vue de l'inclure dans la superficie aménageable de la ZAC du Clos Aubert, et d'une cession à l'aménageur, sachant qu'une enquête publique sera programmée ultérieurement.

### **Déclaration d'utilité publique - ZAC du Clos Aubert**

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 1 non participation au vote (M. Cerqueira) :

- adopte le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire portant sur les parcelles incluses dans le périmètre de la ZAC du Clos Aubert
- adresse les dossiers à Monsieur le Préfet du Loiret et de solliciter l'ouverture d'une enquête publique conjointe portant sur ces deux dossiers,
- sollicite de Monsieur le Préfet du Loiret, à l'issue des enquêtes, la déclaration d'utilité publique de l'opération au bénéfice de la société ICADE CAPRI et l'arrêté de cessibilité, en vue du prononcé de l'ordonnance d'expropriation sur des parcelles comprises dans le périmètres de la ZAC du Clos Aubert.

### **Modification du Plan d'Occupation des Sols**

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 9 contre :

- ▶ complète la délibération en date du 21 novembre 2008 relative au principe de modification du POS approuvé le 2 mai 2000, mis à jour le 30 mai 2001 et modifié le 15 décembre 2006
- ▶ autorise la modification de la zone IINA dite des Quinze Pierres en zone INA.

### **Règlement de fonctionnement de la crèche familiale**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le nouveau règlement de fonctionnement de la crèche familiale.

### **Règlement de fonctionnement de la halte garderie**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le nouveau règlement de fonctionnement de la halte garderie.

### **Subventions aux associations**

Le Conseil Municipal se prononce sur les subventions selon tableau ci-après :

<b>Associations culturelles</b>	<b>Subvention 2009 proposées</b>	<b>Vote du Conseil</b>
1, 2, 3, Théâtre	3 700 €	20 pour et 9 abstentions
Amis Philatélistes	510 €	20 pour et 9 abstentions
Arpeggio	7 000 €	20 pour et 9 abstentions
Comité de Reinfeld	900 €	20 pour et 9 abstentions
Galerie Privée	1 800 €	20 pour et 9 abstentions
La Rondinella	800 €	20 pour et 9 abstentions
Scrabble section Saint Privé	250 €	20 pour et 9 abstentions
Tango Argentino	636 €	20 pour et 9 abstentions
The Grenouilles	750 €	19 pour, 9 abstentions et 1 non participation (Mme Baby)
Union Musicale Ecole	38 000 €	20 pour et 9 abstentions
Union Musicale Harmonie	1 000 €	20 pour et 9 abstentions
<b>S/Total</b>	<b>55 346 €</b>	
<b>Associations Diverses</b>		
Amicale des Sapeurs Pompiers	841 €	20 pour et 9 abstentions
APEI	400 €	20 pour et 9 abstentions
Association des Donneurs de Voix	170 €	20 pour et 9 abstentions
Club des Aînés	1 500 €	19 pour, 9 abstentions et 1 non participation (M. Morio)
Donneurs de sang	100 €	20 pour et 9 abstentions
FNACA	550 €	20 pour et 9 abstentions
Lumière de l'Espoir	120 €	20 pour et 9 abstentions
Union des combattants	250 €	20 pour et 9 abstentions
<b>S/Total</b>	<b>3 931 €</b>	
<b>Associations Sportives</b>		
ASL	11 000 €	20 pour et 9 abstentions
ASPTT Tennis	5 500 €	20 pour et 9 abstentions
AST	9 000 €	20 pour et 9 abstentions
Handball Saint Privé	4 700 €	20 pour et 9 abstentions
La Tour, Prends Garde	500 €	20 pour et 9 abstentions
Le Joyeux Cochonnet	150 €	20 pour et 9 abstentions
SPSHFC	34 000 €	20 pour et 9 abstentions
Taekwondo	520 €	20 pour et 9 abstentions
Twirling Sport	1 000 €	20 pour et 9 abstentions
<b>S/Total</b>	<b>66 370 €</b>	
<b>Associations hors commune</b>		
ACF (conflits familiaux)	65 €	20 pour et 9 abstentions
ADOT (don d'organes)	65 €	20 pour et 9 abstentions
Amis du musée départemental de la résistance et de la déportation	65 €	20 pour et 9 abstentions
APAJH	65 €	20 pour et 9 abstentions
Association pour SPINA BIFIDA	65 €	20 pour et 9 abstentions
BERA	65 €	20 pour et 9 abstentions
CIDFF droits des femmes et des familles	65 €	20 pour et 9 abstentions
Couronnerie	65 €	20 pour et 9 abstentions
La Prévention Routière	65 €	20 pour et 9 abstentions
Ligue contre le cancer	65 €	
Loiret Nature Environnement	500 €	20 pour et 9 abstentions
Relais Orléans (restauration sociale)	65 €	20 pour et 9 abstentions
Secours Populaire Français	65 €	20 pour et 9 abstentions
<b>S/Total</b>	<b>1 280 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>126 927 €</b>	

**Partenariat avec l'Association « Bouchons ça roule »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec l'association « Bouchons ça roule », pour l'installation de cinq collecteurs de bouchons en plastique sur la commune afin de financer des projets locaux en faveur des personnes handicapées.

**Avis sur les tarifs de l'AST**

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 1 non participation au vote (M. Clément), donne son avis sur les tarifs proposés par l'AST pour la saison 2009, ainsi qu'ils figurent sur les tableaux communiqués.

Pour extrait certifié conforme,  
A St Pryvé St Mesmin, le 19 décembre 2008  
Le Maire,

Thierry COUSIN